

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 28 septembre 2021

Délibération
n°179-2021
Point 4.4

Point 4.4 de l'ordre du jour
Consolidation des comptes 2020

EXPOSE DES MOTIFS :

En application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985, relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques, modifié par l'article 136-I de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière (LSF), les établissements publics de l'Etat sont tenus d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable.

Tous les établissements publics de l'Etat ayant au moins une filiale (détention de plus de la moitié du capital d'une autre entité) ou une participation (détention d'une fraction du capital comprise entre 10 et 50%) ou exerçant un pouvoir de décision dans toute entité sont susceptibles d'entrer dans le champ de la consolidation des comptes.

Par ailleurs la nécessité de consolider les comptes a été déterminée par le décret n°2005-747 du 1^{er} juillet 2005 qui fixe des seuils au-delà desquels la démarche est obligatoire (montant du chiffre d'affaires, total du bilan et nombre de salariés).

Le recours à la consolidation des comptes doit permettre d'offrir une visibilité économique de l'ensemble du périmètre des activités du groupe, mais aussi une plus grande lisibilité sur l'expertise et la performance de l'établissement, sans oublier d'être un outil pour communiquer plus activement vers les tiers.

Une des conséquences qui résulte de l'obligation de consolidation des comptes est de nommer au moins deux commissaires aux comptes et deux suppléants.

La consolidation des comptes vise à présenter les comptes d'un ensemble d'entités, liées financièrement et économiquement, formant un groupe, comme si cet ensemble ne constituait qu'une seule entité.

L'opération consiste notamment à cumuler les comptes des différentes structures, à éliminer les opérations réciproques et à retraiter les titres de participation qui figurent à l'actif du bilan de l'Université de Strasbourg (entité consolidante).

Ainsi l'université de Strasbourg, dite « tête de groupe » ou « entité mère » et les entités consolidées forment un groupe, dont le périmètre est :

- Le GIE GERBM est contrôlé à 33% par l'université, ce qui correspond au nombre de parts dans le capital du GIE
- La Fondation de Coopération Scientifique Université de Strasbourg est une entité ad hoc dans laquelle l'Université dispose des pouvoirs de gestion et de décision et bénéficie majoritairement des avantages économiques
- La Société d'Accélération de Transfert de Technologie est une société sous influence notable consolidée par mise en équivalence.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la consolidation des comptes 2020.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	1
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} octobre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



Comptes Consolidés
de
L'Université de Strasbourg
(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Sommaire

I	Bilan Consolidé	3
II	Compte de résultat	4
III	Flux de Trésorerie	5
IV	Modalités de consolidation	6
V	Information relatives au périmètre de consolidation	7
VI	Règles et méthodes comptables	8
VII	Autres informations	16
VIII	Notes relatives aux postes de bilan	17
1	Actif immobilisé	17
2	Les amortissements	19
3	Les provisions	20
4	Les créances et les dettes	22
5	La trésorerie	25
6	Opérations d'inventaire	26
7	Tableau de variation des capitaux propres (en €)	27
8	Tableau de variation des intérêts minoritaires (en €)	28
IX	Notes relatives au compte de résultat	29
X	Effectifs personnels	32
XI	Informations sur les litiges et contentieux	33
XII	Engagements post-clôture	33
XII	Engagements hors-bilan	34

I. BILAN CONSOLIDE

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
I IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	816 685	926 498
Frais d'établissement	0	0
Frais de recherche et de développement	665 732	770 607
Concessions, brevets, licences, logiciels....	85 264	104 853
Autre immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	5 913	4 689
Avances et acomptes sur Immo. Incorporelles	59 776	46 349
II IMMOBILISATIONS CORPORELLES	724 386 403	633 997 921
Terrains	187 708 456	188 766 289
Constructions	400 551 172	315 434 380
Installations Techniques, Mat. et Outillages	19 062 853	17 668 006
Agenc. Terrains/Constructions...	0	0
Autres immobilisations corporelles	25 211 838	22 985 066
Immobilisation corporelles en cours	88 751 506	87 150 684
Avances et acomptes sur Immo. Corporelles	3 100 578	1 993 496
III IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 126 472 744	1 126 394 056
Autres participations	0	0
Autres titres immobilisés	1 023 254	965 675
Prêts	216 447	193 545
Autres créances immobilisées	1 125 233 043	1 125 234 836
IV. STOCK ET CREANCES	157 132 758	124 475 270
Stock et en cours	661 179	506 573
Avances et acomptes versés	21 331	697
Créances clients	24 440 855	24 971 912
Créances divers	125 454 181	98 613 627
Comptes transitoires	6 555 212	382 461
V. AUTRES ACTIFS CIRCULANTS	176 945 268	168 250 508
Disponibilités et VMP	176 792 272	167 122 280
Charges constatées d'avances	152 996	1 128 228
Ecart de conversion Actif	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 185 753 859	2 054 044 252

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
I CAPITAUX PROPRES (part groupe)	757 661 431	662 130 883
Dotation et complément de dotation	25 372	25 372
Financement de l'actif par l'Etat	542 004 109	527 474 382
Dotation	0	0
Écarts de réévaluation	0	0
Réserves facultatives	80 193 039	60 988 615
Écarts sur titres mis en équivalence	0	0
Report à nouveau	290 891	12 690 350
Résultat sur sociétés mises en équivalence	-730 320	-720 881
Résultat net de l'exercice	14 255 086	5 073 155
Financement de l'actif autres que l'Etat	121 623 254	56 599 891
II INTERETS MINORITAIRES	7 435 875	7 253 801
III PROVISION	14 039 771	14 959 839
Provisions pour Charges	14 014 761	14 923 171
Provisions pour Risques	25 000	36 667
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	0	0
Fonds dédiés sur autres ressources	10	0
IV. DETTES FINANCIERES	1 208 823 812	1 197 510 280
Emprunts auprès d'établissements de crédits	0	0
Emprunts et dettes financières divers	1 208 823 812	1 197 510 280
V. PASSIF CIRCULANT	197 792 970	172 189 449
Avances et acomptes reçus	117 870 539	93 827 737
Dettes sur achats ou prestations de services...	13 558 805	14 710 404
Dettes fiscales et sociales	6 911 912	7 175 186
Comptes transitoires	10 767 516	9 391 995
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 836 071	10 520 901
Autres dettes	3 580 279	3 250 901
Produits constatés d'avance	38 232 412	33 300 996
Crédit de trésorerie	35 436	11 330
Ecart de conversion Passif	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 185 753 859	2 054 044 252

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		
	31/12/2020	31/12/2019
Production vendue	63 018 608	51 750 157
Production stockée et immobilisée	170 130	-4 829
Reprises sur provisions (et amortissements)	2 513 519	3 751 445
Transfert de charge	121 081	0
Subventions	409 528 542	400 668 229
Autres produits	15 679 526	18 974 803
Produits d'exploitation :	491 031 407	475 139 805
Achats de marchandises et de MP	38 509	18 593
Autres achats et charges externes	54 124 509	64 034 776
Impôts et taxes	6 067 563	6 160 353
Salaires et charges sociales	371 531 953	366 938 437
Dotations aux amortissements sur immo.	8 906 642	8 885 316
Dotations dépréciation des actifs	226 291	243 830
Dotations aux provisions pour risques et charges	26 716	598 836
Autres charges d'exploitation	34 527 128	22 098 540
Charges d'exploitation :	475 449 311	468 978 682
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 582 096	6 161 123
Produits financières	446 484	641 831
Charges financières	1 000 353	791 663
RESULTAT FINANCIER	-553 869	-149 832
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Participation des salariés	0	0
Impôt Sociétés	0	0
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES (i)	15 028 226	6 011 291
Quote part dans les sociétés Mises en équivalence (ii)	-730 320	-720 881
Intérêts minoritaires (iii)	773 140	938 136
Résultat net (part du groupe) (iv= i+ii-iii)	13 524 766	4 352 274

III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Résultat net des sociétés intégrées	15 028 226	6 011 391	2 839 657	5 482 962	8 993 272	9 472 243	6 560 527	2 736 083	3 284 047	3 365 043	1 811 643
(+/-) Dotations aux amortissements et provisions (net quote-part subvention et r	6 646 130	7 737 065	8 750 324	7 608 964	4 424 455	6 014 465	6 758 557	7 273 483	8 243 116	578 242	5 320 396
(-) Plus-values de cessions	-	-	-	-	200 000	-11 978	-956	-17 358	-11 947		
(+) Moins-values de cessions	44 220	520	77	35 878	15 400	28 000	1 915 037		46 673		
Capacité d'autofinancement	21 718 577	13 748 977	11 590 058	13 127 804	13 233 127	15 502 730	15 233 165	9 992 208	11 561 889	3 943 285	7 132 039
(+/-) Variation des créances clients, comptes rattachés et autres créances	- 32 613 856	- 53 121 303	16 494 780	- 14 516 216	- 13 472 293	3 927 309	-416 948	11 099 881	-1424 484	-3 567 057	5 375 904
(+/-) Variation des comptes de régul. Actif	975 231	883 848	50 034	189 399	7 186	117 166	-148 030	337 909	716 523	-958 469	205 841
(+/-) Variation des dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	24 356 934	36 343 317	22 205 485	28 090 700	5 722 045	-11 171 382	2 578 399	8 595 583	15 959 159	13 351 467	-20 110 002
(+/-) Variation des comptes de régul. Passifs (hors PCA sur subventions d'invest	5 328 538,92	1 938 833	633 928,78	261 064,81	1 610 473	-115 861		-2 578 516	5 725 659	4 820 615	3 182 297
(+/-) opérations gérées pour tiers											
Variation du BFR (avec comptes de tiers)	- 1 953 092	- 19 600 667	- 6 294 599	13 124 020	- 9 353 534	-7 242 767	4 144 036	17 454 857	20 976 857	13 646 556	-11 345 959
Flux nets de trésorerie d'exploitation	19 765 485	- 5 851 690	5 295 459	26 251 824	3 879 593	8 259 963	19 377 200	27 447 065	32 538 746	17 589 841	-4 213 920
(-) Acquisitions d'immobilisations (hors intégration du patrimoine immobilier)	- 52 670 846	- 60 067 292	- 56 246 930	- 785 610 499	- 422 115 836	-31 986 223	-27 163 755	-21 002 051	-18 197 723	-30 012 621	-29 269 890
(-) Autres opérations d'investissement							0	137 805	0	0	37 026
(+) Produit des cessions d'immobilisations	216 636	191 749		13 502	336 035		50 950	141 910	103 999	4 333	
(+) Subventions d'investissement encaissées	34 705 908	43 583 231	43 054 726	20 952 540	37 392 450	20 486 984	18 150 923	13 549 058	6 348 535	9 218 804	5 111 108
(+/-) Variation des dettes sur immobilisations	- 3 684 829	5 292 746	822 486	14 986	- 2 083 533	2 354 946	-545 026	-115 229	-2 134 318	1 593 595	-518 668
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 21 433 131	- 10 999 566	- 12 369 718	- 764 629 470	-386 470 885	-9 144 293	-9 144 293	-9 144 293	-9 144 293	-9 144 293	-9 144 293
(+) Augmentation de capital ou apports							539 997	1 754 045	100 000	301 816	100 000
(-) Versement de dividendes											
(+) Augmentation des emprunts et avances État	11 313 532	29 817 082	30 520 827	759 855 569	374 163 176	-629 046	-83 043	242 321	517 433	288 995	993 554
(-) Variation financement à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	11 313 532	29 817 082	30 520 827	759 855 569	374 163 176	-629 046	-629 046	-629 046	-629 046	-629 046	-629 046
VARIATION DE TRESORERIE	9 645 884	12 965 825	23 446 568	21 477 924	- 8 428 116	-1 513 376	10 327 246	22 017 119	19 414 477	-1 015 237	-27 760 790
Trésorerie nette à l'ouverture	167 110 950	154 145 125	130 698 557	109 220 633	117 648 748	119 162 124	108 834 878	86 817 759	67 403 282	68 418 517	96 179 307
Trésorerie nette à la clôture	176 756 834	167 110 950	154 145 125	130 698 557	109 220 633	117 648 748	119 162 124	108 834 878	86 817 759	67 403 282	68 418 517
VARIATION DE TRESORERIE	9 645 884	12 965 825	23 446 568	21 477 924	- 8 428 115	-1 513 376	10 327 246	22 017 119	19 414 477	-1 015 235	-27 760 790

Le texte qui suit constitue l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2020 du Groupe.

Les états financiers consolidés sont établis en euros (€) arrondis à l'euro le plus proche, monnaie de fonctionnement et de présentation de l'université. L'université de Strasbourg, entité mère du Groupe est tenue, en application de l'article 136-1 de la loi Sécurité Financière du 1^{er} août 2003, d'établir des comptes consolidés dès lors qu'elle contrôle une ou plusieurs personnes morales, ou qu'elle exerce une influence notable dans les conditions prévues aux articles 233-16 et suivants du Code de Commerce. Les états financiers consolidés de l'établissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprennent l'université (entité consolidante), ses filiales, fondation et association, l'ensemble étant désigné comme le Groupe.

IV. MODALITES DE CONSOLIDATION

- Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un **contrôle exclusif** de fait ou de droit sont consolidées par **intégration globale**.

La notion de contrôle s'entend comme « le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités ». Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que le contrôle cesse. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% du capital.

L'intégration globale consiste :

- à intégrer dans les comptes du Groupe les éléments des comptes des entités consolidées (après retraitements éventuels),
 - à présenter distinctement au passif du bilan, sur la ligne « intérêts minoritaires », la part des tiers dans les capitaux propres des filiales en dehors dans les capitaux propres revenant au Groupe.
- Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un **contrôle conjoint** de fait ou de droit sont consolidées par **intégration proportionnelle**. Le contrôle conjoint s'entend par « le partage du contrôle interne entre un nombre limité d'actionnaires dans le cadre d'un accord contractuel, prévoyant l'exercice du contrôle commun sur l'activité économique de la société et indiquant sa réalisation à travers des décisions à prendre conjointement ».

La méthode de l'intégration proportionnelle consiste à retenir les actifs, passifs, les produits et les charges des entités à la quote-part de la participation détenue par le Groupe dans le capital de ces dernières.

- Les entités dans lesquelles le Groupe exerce une **influence notable** sur la gestion et la politique financière sont **mises en équivalence**, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus directement ou indirectement.

Les comptes individuels des entités intégrées dans le périmètre de consolidation font l'objet de retraitements d'homogénéité afin de respecter les mêmes règles et méthodes comptables au sein du Groupe.

Tous les comptes et transactions réciproques entre les sociétés intégrées sont éliminés, de même que les résultats internes à l'ensemble consolidé (dividendes, plus-values de cessions, provisions sur titres et créances, etc.) Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice le 31 décembre.

V. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation de l'Université de Strasbourg se présente de la manière suivante :

Raison sociale, Forme, Siège social	Réf.	Pays	Méthode	31/12/2019	
				% Contrôle	% Intérêt
Université de Strasbourg		France	Entité Mère		
Société d'Accélération de Transfert de Technologie "SATT"	b	France	Mise en équivalence	26%	26%
Fondation Université de Strasbourg	c	France	Intégration globale	100%	0%
Gie CERBM		France	Intégration proportionnelle	33%	33%

a) La Société d'Accélération de Transfert de Technologie « SATT » qui s'inscrit dans le cadre du programme d'Investissement d'Avenir est constituée par plusieurs associés dont l'Université de Strasbourg à hauteur de 26%.

La SATT est dans le périmètre de consolidation au vu de l'influence notable que l'Unistra détient par l'existence d'opération de recherches communes et des liens de dépendance techniques et scientifiques, par la mise à disposition de personnel, le transfert de gestion des contrats, la participation aux décisions stratégiques et le volume important des transactions financières.

La SATT qui avait bénéficié en 2015 et 2018 d'une première et deuxième tranche de refinancement respectivement pour 18 M€ et 5,8M€. a bénéficié en 2019 d'une troisième tranche de financement de 11,5 M€ (dont 9,7 M€ sous forme d'augmentation de capital).

Cette opération a amené à reconstituer les fonds propres de la SATT. Cette opération n'a pas changé la répartition capitalistique des actionnaires.

b) En date du 30 septembre 2012, le patrimoine de la Fondation Partenariale Université de Strasbourg a été dévolu à la Fondation Université de Strasbourg par transfert des biens, droits et valeurs appartenant à la fondation Partenariale Universitaire de Strasbourg.

Les actifs et passifs ont été transmis en valeur réelle correspondant à la valeur nette comptable.

La Fondation Université de Strasbourg (FCS- Fondation de Coopération Scientifique) reste dans le périmètre de consolidation de l'université de Strasbourg car son activité est dédiée de façon quasi exclusive à l'université.

En cas d'arrêt de l'activité de la Fondation, le patrimoine ne revenant pas à l'université de Strasbourg tel que cela est prévu par les statuts, l'intégralité des capitaux propres a été reconnu en intérêt minoritaire dans les comptes consolidés.

d) Les membres de l'association ADEUIS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 31 août 2017 afin de prononcer la dissolution-dévolution de celle-ci au profit de l'UDS. La dissolution anticipée et la liquidation de l'association a pris effet au 1er janvier 2018. Par conséquent cette association n'est plus consolidé

VI. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Université de Strasbourg, Établissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis :

Selon les principes comptables repris dans l'instruction ministérielle M93 du 29 avril 2002.

En conformité avec le PCG résultant du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Le nouveau référentiel comptable applicable à compter de 2017 en mode GBCP avec la nouvelle nomenclature applicable M9 du 20 janvier 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Évaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

Le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale, pour les personnes morales de droit public relevant de la catégorie des administrations publiques (APU) majoritairement financés par des fonds publics. Il a pour but d'améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques et de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce décret décline un cadre budgétaire proche de celui fixé par la LOLF avec, en complément de la comptabilité en droits constatés, une comptabilité budgétaire fondée sur des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des emplois limitatifs. Le calendrier d'entrée en vigueur des dispositions de la GBCP est applicable progressivement aux organismes publics à compter de 2013 et a été finalisé en 2016.

Le décret fixe notamment la date limite d'adoption du compte financier par le Conseil d'administration au dernier jour du mois de février. Cette disposition raccourcit de deux mois le délai de clôture. Il est précisé que le décret N°2017-61 du 23 janvier 2017 a reporté au 15 mars N+1 cette date limite. Pour l'exercice 2020, les comptes financiers ont été soumis au conseil d'administration le 28 septembre 2021.

Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations appartenant à l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires ;
- Charges directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien ;
- Charges indirectes, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

A compter de 2011, le groupe applique la comptabilisation des immobilisations par composant.

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours correspondent à des travaux et à des installations scientifiques, dont une part significative doit faire l'objet d'une affectation définitive dans les comptes d'immobilisation.

Amortissements

- Méthode d'amortissement

A compter de l'exercice 2011 et selon la décision du conseil d'administration du 15 décembre 2011, l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, au « prorata temporis » à compter de la date d'acquisition ou de la mise en service de l'immobilisation.

Le rattrapage des amortissements pour les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2009 se fait de façon prospective c'est-à-dire au prorata des années restant à amortir.

- Plan d'amortissement

Selon l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006, le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable (art. 322-1-3).

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la directive de l'EPSCP (art. 322-4/3). La durée et le mode d'amortissement se réfèrent donc aux caractéristiques propres à l'établissement. Le mode d'amortissement doit traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'EPSCP (art. 322-4/5). A partir du 1er janvier 2009, il est appliqué pour toutes les acquisitions d'actifs immobilisés de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques et des durées homogènes. Les durées d'amortissement mises en œuvre sont conformes à la délibération votée au conseil d'administration le 15 décembre 2016. Les durées d'amortissements spécifiques aux composants avaient été votées le 15 décembre 2011. Un amortissement « dérogatoire » de 3 ans pour le matériel et matériel informatique des contrats recherche a été voté le 24 septembre 2019.

Compte d'imputation	Désignation de la Catégorie d'immobilisation	Durée d'amortissement
20120000	Frais d'établissement	5 ans
20300000	Frais de recherche et de développement	5 ans
20531000	Logiciels, autres concession et droits acquis ou sous-traités	3 ans
20532000	Logiciels créés	3 ans
20580000	Autres concession, brevets et droits acquis ou sous-traités	3 ans
20600000	Droit au bail	5 ans
20800000	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
2115xxxx	Terrains bâtis.....	0 ans
2122xxxx	Agencements des terrains bâtis.....	25 ans
2135xxxx	Agencements et aménagement des constructions	20 ans
214xxxxx	Construction sur sol d'autrui.....	20 ans
2151xxxx	Installations techniques complexes.....	10 ans
2153xxxx	Installations à caractère spécifique.....	3 ans
21546000/21547000	Matériels scientifiques	10 ans
21548000	Matériels scientifiques autres	3 ans
2155xxxx	Outillage	10 ans
2156xxxx	Matériel d'enseignement.....	8 ans
2157xxxx	Agencements & aménagements du matériel & outillage affecté ou remis en dotation	0 ans
216xxxxx	Collections	10 ans
2181xxxx	Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans
2182xxxx	Matériels de transport.....	5 ans
21831000	Matériels de bureau	3 ans
21832600/21832700	Matériels informatiques	5 ans
21832800	Matériels informatiques autres	3 ans
21840000	Mobilier	10 ans
21860000	Emballages récupérables	5 ans
2188xxxx	Matériels divers.....	10 ans
25xxxxxx	Biens vivants animaux de service	10 ans

- Régime des amortissements des biens immobiliers de l'université de Strasbourg

- **Composants neufs acquis :**

La réglementation prévoit que la comptabilisation des biens immobiliers se fasse par composant. Ce terme désigne un ensemble cohérent de travaux dont la durée d'amortissement est identique. Un travail en liaison avec les services techniques des universités a permis de déterminer le découpage des bâtiments et les durées d'amortissements :

Composants	Part des Composants (%)	Durée de vie
Gros œuvre	25	50
Voiries, réseaux divers	3	25
Toiture et étanchéité	5	15
Peau extérieure (crépis, bardage, isolation...)	10	20
Menuiseries extérieures	15	25
Lots techniques : électricité, sanitaire, chauffage, climatisation	25	20
Second œuvre et premiers équipements	17	15

- **Composants des biens immobiliers mis à disposition par l'Etat :**

Jusqu'en 2012 la dotation annuelle aux amortissements pour les biens évalués par France Domaine a été effectuée pour chaque composant sur la base des durées pour des biens neufs et conformément aux durées théoriques.

Il n'a pas été tenu compte de l'état d'usure des composants et l'amortissement annuel n'a pas été appliqué sur des durées d'amortissement correspondantes à la durée de vie résiduelle des biens immobiliers.

L'université a procédé en 2013 à la détermination des durées résiduelles d'utilisation.

Pour fixer la valeur résiduelle des composants de chaque bâtiment évalué, l'université de Strasbourg a choisi de s'appuyer sur les diagnostics des estimations de France Domaine. Chaque composant de chaque bâtiment a été corrélé d'un taux d'usure en fonction de l'appréciation portée par France Domaine. Cette méthodologie a été vérifiée par la direction du patrimoine immobilier qui en fonction soit d'une étude complémentaire (Plan Campus) soit des travaux futurs déjà programmés à confirmer ou modifié la durée du composant concerné.

Ce travail a permis de dégager une durée moyenne par composant, et d'amortir les composants conformément à la durée de vie prévisible du composant et non plus sur une durée théorique.

Composants	Durées théoriques	Durées résiduelles moyennes
Gros œuvre	50	36
Voiries	25	18
Toitures, terrasses	15	11
Peau extérieure	20	14
Menuiserie	25	19
Installations techniques	20	15
Second œuvre	15	11

- Sortie des composants

L'université procède depuis 2014 à la mise en service de projets par composants. Cette intégration se fait au coût réel. Lors des rénovations partielles ou totales, les composants anciens sont sortis. Pour les sorties de composants lors des rénovations partielles d'immobilisations, la méthode consiste à définir une unité d'œuvre pour chacun des composants d'un même bâtiment.

- **Financement externe des actifs**

L'instruction du 18 décembre 2012 a mis en place de nouvelles modalités de présentation et d'évaluation des financements externes de l'actif des EPN. La nouvelle réglementation du financement externe apporte des modifications suivantes :

- Fin de la distinction entre biens dont la charge de renouvellement incombe à l'établissement et ceux dont la charge n'incombe pas à l'établissement.
- Quelle que soit la nature du financement, celui-ci évolue symétriquement à l'actif qu'il finance, c'est-à-dire au même rythme que les amortissements.
- Les écritures de neutralisation des amortissements (compte 776) et de quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat (compte 777) sont remplacées par un seul mécanisme de reprise au résultat des financements externes de l'actif au compte 7813 et au compte 7873 pour les reprises exceptionnelles.

- Les nouveaux comptes de capitaux propres retraçant les financements de l'actif distinguent :
 - Les financements de l'Etat (comptes 10) ;
 - Et les autres financeurs (comptes 13).

L'amortissement que l'université applique aux immeubles reçus en affectation correspond depuis 2013 à une durée de vie résiduelle du composant. (Voir ci-dessus note VI4.de la présente annexe).

Le fait générateur de comptabilisation suit les principes comptables exposés à la note VI9 de la présente annexe.

Les reprises de financement externes et de subventions d'investissement viennent en minoration de la dotation aux amortissements dans les comptes consolidés.

Créances

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

A l'exception des créances sur l'État et les collectivités, une dépréciation est comptabilisée lors de la constatation du risque sur la créance matérialisée comptablement par le passage au compte 416 des titres relevant du contentieux. Ces dépréciations sont effectuées par titre individuel.

Les reprises sont effectuées après avoir constaté le règlement et donc le solde de la créance (paiement direct, admission en non-valeur ou remise gracieuse).

Placements de trésorerie

Les disponibilités de l'établissement sont placées sur le seul compte à vue de la DRFIP.

Un compte a été ouvert auprès du Crédit Mutuel retraçant les mouvements des droits d'inscriptions en présentiel payés par carte bancaire et bénéficiant d'un échelonnement de trois mois. Le solde du compte est versé sur le compte DFT de la DRFIP.

Par ailleurs un compte DFT a été ouvert auprès de la DRFIP de l'Ile de France sur lequel figure la dotation non-consomptible allouée au titre de l'opération campus (cf VII.2)

Droits d'inscriptions universitaires

En 2019, en application d'une note de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en date du 3 juillet 2019, il a été mis fin à l'exercisation des Droits d'inscriptions. Le « produit constaté d'avance » relatif aux droits d'inscriptions de l'année universitaire 2018-2019 a donc été repris sur le Report à nouveau (compte 110) afin de neutraliser l'impact de ce changement de méthode comptable sur le résultat de l'exercice pour un montant de 5.3 M€. Cette opération a pour conséquence d'abonder le Fonds de Roulement Net Global de ce montant. Les droits d'inscription sont dorénavant considérés comme des redevances et titrés pour le montant total sur l'exercice d'inscription- arrêt de l'exercisation et donc du prorata pour les DI nationaux imputés au 70651.

Les DU (imputées au 70652), d'un montant plus significatifs que les DI et ne correspondant pas exclusivement à un droit d'entrée continuent d'être exercisés, quel que soit leur montant.

Ce changement de comptabilisation impacte la comptabilisation de la CVEC. Les DI n'étant plus proratisés, il a été décidé de ne plus proratiser la CVEC (méthode préconisée par les tutelles) et de comptabiliser ce produit sur la base des encaissements reçus. Le PAR constaté en 2018 a été repris sur le Report à nouveau (compte 119).

Subventions reçues et opérations pluriannuelles

Une nouvelle instruction applicable au 1er janvier 2014 concernant les modalités de comptabilisation des subventions reçues au sein des établissements publics nationaux et des groupements d'intérêt public nationaux (DGFIP BOFIP-GCP n°13-0022 du 05/12/2013) a été mise en place à l'Unistra au 31 décembre 2014. Cette instruction est d'application prospective.

Le principe de celle-ci est qu'une subvention est acquise et comptabilisée dès lors que l'ensemble des conditions nécessaires à la constatation du droit de l'organisme public bénéficiaire est satisfait. Le droit est comptabilisé lorsqu'il est acquis et que son montant peut-être évalué de manière fiable.

Elle s'applique aux subventions reçues de l'Etat ou d'autres tiers (subventions d'investissement, financements externes de l'actif, subventions de fonctionnement annuelles ou pluriannuelles).

Deux cas :

- Subvention accordée sans conditions.
- Subvention subordonnée à la réalisation de conditions.

L'Unistra a également mis en place les modalités de l'instruction DCFIP BOFIP-GBCP n°13-0023 du 6 décembre 2013 applicable au 1^{er} janvier ;

Les dispositions de cette instruction s'appliquent d'une part aux opérations pluriannuelles sans contrepartie et d'autre part à celles avec contrepartie directe (assimilables à des contrats à long terme ou non assimilables à des contrats à long terme).

Rappel : la comptabilisation des opérations selon la technique des ressources affectées est abandonnée pour les nouveaux contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'université a procédé à :

- La comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes (cpte 4419)
- Un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir (cpte 4487) aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

Il n'y a pas d'impact de cette nouvelle comptabilisation sur le besoin en fonds de roulement. On constate simplement une hausse des comptes d'avances et acomptes reçus par une diminution des produits constatés d'avance et des recettes à classer.

Stocks

Valorisation du stock de livres : La méthode de comptabilisation retenue est la méthode du coût de revient. Ce coût de revient est déterminé en intégrant :
- le coût d'achat réel (frais d'impression, mise en page, traduction, cession de droit)

- si mise en page réalisée en interne un forfait de 6€ /page est appliqué (4 € pour la mise en page, 2 € pour le suivi)
- déduction faite de l'aide à la publication

Deux types de provisions pour dépréciations peuvent être enregistrés sur ces stocks :

- Une provision pour vente à perte dès lors que les prix unitaires de vente nets des commissions distributeurs (PV) seront inférieurs au coût de revient (VB), il convient de passer la provision suivante :

Nombre d'articles en stocks * (VB unitaire- PV unitaire)

- Une provision pour mévente : conformément au Guide comptable professionnel de l'édition reprenant une lettre de la secrétaire d'état Florence Parly du 19 décembre 2000 qui modifie le régime particulier d'évaluation des stocks dans l'industrie du livre, nous avons retenu la méthode suivante :

« Lorsqu'au cours d'un exercice, les ventes d'un ouvrage n'auront pas dépassé un certain niveau par rapport au stock existant à l'ouverture du même exercice, la provision sera déterminée en fonction d'un pourcentage d'exemplaires restant invendus à la clôture de cet exercice, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous.

Niveau des ventes de l'exercice, en pourcentage du stock initial	Niveau de provision, en pourcentage de la quantité de l'ouvrage restant invendue à la clôture de l'exercice
Inférieur à 5 %	100 %
Compris entre 5 % et 10 %	80 %
Compris entre 10 % et 20 %	70 %
Compris entre 20 % et 30 %	50 %

10. Valorisation du stock de primates :

Le stock est valorisé au prix d'achat pour les stocks achetés ou selon une méthode de valorisation basée sur l'âge des primates pour ceux nés sur le site.

11. Engagement des indemnités de départ à la retraite

Le Groupe université de Strasbourg, de par la non significativité des engagements de retraite qu'il encoure, et conformément à la possibilité offerte par le CRC 99-02, ne constate pas dans ses comptes consolidés de provision pour indemnité de départ à la retraite.

VII. AUTRES INFORMATIONS

1. Mise en œuvre de la Gestion Budgétaire Comptable Publique

Le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire & comptable, dite GBCP, est applicable pour les établissements publics au 1er janvier 2016 et a été mis en œuvre au 1er janvier 2017.

La GBCP instaure une comptabilité budgétaire différente de la comptabilité générale.

- La comptabilité générale n'est pas modifiée, elle fournit une image fidèle du résultat et de la situation financière et patrimoniale d'un organisme en application du principe de constatation des droits et obligations de l'exercice.
- La comptabilité budgétaire retrace l'exécution des autorisations d'engagement, la consommation des crédits de paiement et la réalisation des recettes.

2. Les investissements d'avenir (Labex et Idex) et Campus

La pertinence et la qualité des projets et du travail mené par l'Unistra, ont été confirmés par l'attribution définitive des initiatives d'excellence par décision du Premier Ministre le 27 juin 2016. Une nouvelle contribution financière sous forme d'une dotation non consommable (DNC) de 750 M€ qui est rémunérée au taux (garanti durant 10 ans) de 3,413%, assurera un financement de 25,6 M€/an. (suivant la convention de dévolution Idex/Unistra signée en date du 23 décembre 2016 entre l'Etat l'ANR et l'Université de Strasbourg.)

- La DNC de 750 M€ est comptabilisée à l'actif au compte 2751 « immobilisations financières » ; en contrepartie, le passif est mouvementé au compte 1674 « dettes financières ».

Pour rappel, l'Université a enregistré dans ses comptes la dotation non consommable de 375M€ versée par l'ANR en juin 2016 et ce conformément à la note du MESR de novembre 2016 selon les modalités suivantes :

- La DNC de 375M€ est comptabilisée à l'actif au compte 2751 « immobilisations financières » en contrepartie le passif est mouvementé au compte 1674 « dettes financières ».
- Les intérêts des deux DNC Idex et Campus sont versés par trimestre et comptabilisés en mars, juin et septembre pour leur montant d'encaissement et en décembre en intérêts courus non perçus (le versement n'intervenant qu'en janvier) pour respectivement 25,6 M€ et 15,1 M€.
- Les emprunts contractés pour un montant de 14 M€ sur l'exercice 2020 auprès de la BEI – Banque Européenne d'Investissement – et de la CDC – Caisse des Dépôts et Consignations – ont été comptabilisés sur le compte 164 et les remboursements de capital sont effectués par trimestre (2,7 M€ en 2020)

VIII. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

1. Tableau de variation des capitaux propres (en euros)

	TOTAL consolidé 31/12/2019	Correction d'écritures sur année antérieure Amortissement FEA	Affectation du résultat 2019	Affectation RAN	Subventions titrées	Subvention CARDO & PEGE Dons	Recapitalisation SATT	Sorties de subventions liées	Reprises de subventions	Résultat 2020	Autres variations	TOTAL consolidé 31/12/2020
Biens remis en dotation (10411)	596 230 291							0			0	596 230 291
Financements des autres actifs (10413 & 101)	179 330 715	0			25 393 961	20 330 749	2 522 000	-38 690			-2 518 016	225 020 719
Biens remis en dotation neutralisation (1049)	-248 090 608	0					-2 522 000	9 757	-28 644 050		0	-279 246 901
Fonds propre Fondation	0			179 952							-183 936	-3 984
Dotations perennes	29 356										0	29 356
Réserves facultatives	60 988 614	56 935	3 088 820	14 257 550		0					1 801 119	80 193 039
Report à nouveau	12 690 350	282 691	79 330	-14 090 432		0	0				1 328 952	290 890
Résultat de l'exercice	5 073 155		-5 073 155							14 255 085	0	14 255 085
Résultat sur sociétés mises en équivalence	-720 881		720 881							-730 320	0	-730 320
Subventions d'investissement nettes hors Etat	56 599 891	0			10 090 240	61 287 926		0	-6 751 985		397 182	121 623 254
Total	662 130 884	339 626	-1 184 123	347 070	35 484 201	81 618 675	0	-28 933	-35 396 035	13 524 765	825 301	757 661 430

Les capitaux propres augmentent de 95,5 M€ pour atteindre au 31 décembre 2020 une valeur de 757,7 M€ Cette variation s'explique de la façon suivante :

- **Les financements de l'Etat** d'un montant net de **542 M€** augmentent de **14,5 M€** par les effets suivants :
 - ✓ Les Financements Externes de l'Actifs obtenus au cours de l'exercice s'élèvent à **25,4 M€**.
 - ✓ Les reprises des financements externes de l'actif mis à disposition de l'Etat se montent pour l'exercice 2020 à **28,6 M€**
- **Les réserves facultatives** augmentent de **19,2 M€** par l'effet de l'affectation des résultats 2019 et du report à nouveau.
- **Le report à nouveau** enregistre en 2020 l'impact de :
 - Mise en réserve : 14,1 M€
- **Le résultat net (part groupe) de l'exercice** est bénéficiaire de 13,5 M€ contre 4,3 M€ en 2019.
- Enfin **les subventions nettes d'investissement des tiers autres que l'Etat** augmentent de **65 M€** ce qui s'explique par le fait qu'elles sont enregistrées sur les comptes de financement à partir du moment où le caractère certain de l'opération est confirmé, soit au fur et à mesure de la réalisation des acquisitions ou des travaux. Les financements concernent des opérations de travaux ou des financements pour l'acquisition de matériels scientifiques. La reprise au compte de résultat de ces financements est de **6,7 M€**

Actif immobilisé

ACTIF IMMOBILISE		ACTIF IMMOBILISE - ANNEXE CONSOLIDATION 2020							
Comptes	Comptes	Valeur brute au 31/12/2019	corrections	Valeur brute au 01/01/2020	Acquisitions	Mise en service	Virement de poste à poste	Sorties	Valeur brute au 31/12/2020
201	Frais d'établissements	0	0	0	0	0	0	0	0
203	Frais de recherche et de développ.	4 037	-4 037	0	0	0	0	0	0
205	Concessions brevets, licences...	5 468 743	-7 847	5 460 896	406 333	0	0	1 244	5 865 985
206	Droit au bail	72 062	0	72 062	0	0	0	0	72 062
208	Autres immobilisations incorporelles	252 005	-7 375	244 630	6 083	0	0	0	250 713
	Immobilisations incorporelles	5 796 846	-19 258	5 777 588	412 416	0	0	1 244	6 188 760
211	Terrains	181 258 108	0	181 258 108	0	0	0	0	181 258 108
212	Agenc. et aménag. de terrains	12 719 608	0	12 719 608	22 016	0	0	0	12 741 624
213	Construction	522 483 900	-152 478	522 331 422	84 323 043	32 137 865	0	0	638 792 330
214	Construction sur sol d'autrui	1 034 485	-357 405	677 080	0	0	0	0	677 080
215	Installations techniques, mat. et outil.	83 977 062	-95 980	83 881 082	5 021 237	11 387	0	149 558	88 764 148
216	Collections	358 313	0	358 313	0	0	0	0	358 313
218	Autres immobilisations corporelles	79 356 069	-466 314	78 889 755	8 141 021	166 353	0	64 458	87 132 071
240	Biens reçus par legs... destinés à être cédés	0	0	0	450 000	0	0	0	450 000
251	Biens vivants animaux reproducteurs	0	126 000	126 000	0	0	0	14 000	112 000
253	Biens vivants animaux de service	0	25 707	25 707	0	0	0	0	25 707
	Immobilisations corporelles	881 187 545	-1 072 777	880 114 768	97 957 317	32 315 605	0	228 016	1 010 311 381
231	Immobilisations corporelles en cours	87 150 685	0	87 150 685	33 916 427	-32 315 605	0	0	88 751 506
232	Immobilisations incorp. en cours	11 699	-7 010	4 689	1 224	0	0	0	5 913
237	Av. et acptes versés sur immo. Incor.	46 349	0	46 349	13 427	0	0	0	59 776
238	Av. et acptes versés sur immo. Cor.	1 933 496	0	1 933 496	1 107 083	0	0	0	3 100 579
	Immobilisations en cours	89 202 229	-7 010	89 195 219	35 038 161	-32 315 605	0	0	91 917 775
261	Titres de participations	184 964	-184 964	0	0	0	0	0	0
266	Autres formes de participation	1	-1	0	0	0	0	0	0
267	Créances rattachées à des part.	0	0	0	0	0	0	0	0
271+272	Titres immobilisés	1 023 254	0	1 023 254	0	0	0	0	1 023 254
274	Prêts	198 227	2 900	201 126	37 497	0	0	22 178	216 446
275	Dépôts et cautionnements versés	1 125 207 559	-3 482	1 125 204 077	29 900	0	0	933	1 125 233 044
	Immobilisations financières	1 126 614 005	-185 547	1 126 428 458	67 397	0	0	23 111	1 126 472 744
	Actif immobilisé	2 102 800 625	-1 284 592	2 101 516 033	133 475 292	0	0	252 372	2 234 890 659

a) Immobilisations incorporelles

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles représentent **0,4 M€**.

Ainsi à la clôture, la valeur brute des immobilisations incorporelles est de 6,2M€.

b) Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles augmente de 129 M€ pour un total brut de 1 010 M€ au 31 décembre 2020.

Les acquisitions de l'exercice suivies d'une mise en service sont de 98 M€ contre 15 M€ en 2019.

Les sorties de l'exercice 228 K€

Les mouvements significatifs sont les suivants :

➤ Constructions

Les acquisitions sont de 84 M€ dont principalement :

- Ces dépenses sont liées à l'intégration du CARDO 64 M€ et de l'Extension du PEGE 19 M€.

Au cours de l'exercice 2020, l'université a mis en service les opérations suivantes : 32 M€ en construction et 166 K€ en installations

- CRBS : 23,2 M€
- Rénovation énergétique Faculté de Droit: 5,2 M€
- Rénovation énergétique IRMA : 1,4 M€ ...

➤ Installations techniques, matériel et outillage :

L'acquisition d'installations techniques et de matériel s'élève à un montant total de 5 M€. Ce poste est composé d'un grand nombre d'acquisition d'équipements.

➤ Autres immobilisations corporelles :

Les acquisitions de l'exercice sont de 8,1 M€ et concernent l'achat d'ordinateurs, de tablettes et autres appareils bureautique.

c) Immobilisations en cours

Au 31 décembre 2020, les principaux projets en cours sont :

- Le Learning Center-Maison de l'étudiant 22,6 M€

- CRBS	12,5 M€
- La Manufacture des tabacs	11,2 M€
- EOST	10,1 M€
- Rénovation énergétique Patio	8,9 M€

d) Immobilisations financières

➤ Dépôts et cautionnements versés

L'université s'est vu attribuer la gestion de la dotation non consommable de l'opération IDEX à hauteur de 750 M€ porté à l'actif au compte 275 en contrepartie du compte 167 au passif. Les immobilisations financières enregistrent également la DNC attribuée pour le plan Campus pour 375 M€.

Pour rappel, l'Université détient des titres de participation à hauteur de 26% de la SATT CONECTUS pour 4 732 K€.

Les amortissements

	Amortissements cumulés au 31/12/2019	correction	Amortissements cumulés au 01/01/2020	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12/2020	Amortissements neutralisés	Charge Réelle
Amortissement Immobilisations incorporelles	4 852 361	49 767	4 902 128	536 881	1 244	5 437 764	0	536 881
Amortissement Immobilisations corporelles	335 470 043	-737 544	334 732 499	42 562 124	197 796	377 096 827	34 187 930	8 374 194
Amortissement Immobilisations financières	178 733	-178 733	0	0	0	0	0	0
TOTAL	340 501 138	-866 511	339 634 627	43 099 005	199 041	382 534 591	34 187 930	8 911 074

Les provisions

Situation et mouvements	Au 31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31/12/2020
Provision pour perte de change	0	0	0	0
Provision pour litige CERBM	36 667	5 000	16 667	25 000
Provisions pour risques clinique de la souris IGBMC	0	0	0	0
Provision pour litiges (151)	36 667	5 000	16 667	25 000
Provisions allocation d'aide au retour à l'emploi (compte 1587)	100 000	828	828	100 000
Provisions Congés Payés	3 052 540	0	1 445 274	1 607 266
Provision Heures Complémentaire	6 012 539	0	6 861	6 005 678
Provisions Compte Epargne Temps	5 303 148	0	66 682	5 236 466
Capital décès	0	13 888	0	13 888
Provision pour risque du projet DIME	145 485	0	100 801	44 684
Provision pour risque d'indemnisation du préjudice subi par un usager	5 000	0	5 000	0
Provision Litige Estudia	40 000	0	40 000	0
Provision Litige Scoprobat	0	12 000	0	12 000
Provision pour risque à hauteur de la quote part des capitaux propres négatifs	264 458	994 778	264 458	994 778
Autres provision pour charges (1588)	14 823 170	1 399 314	1 664 618	13 914 761
Provisions pour dépréciation de créances (491)	1 364 212	0	43 633	1 320 579
Provision pour dépréciation des stocks (395)	185 965	204 025	185 965	204 025
Provision pour dépréciation des obligations (590)	87 899	5 595	32 872	60 623

- Provision ARE : La provision pour aide au retour à l'emploi est maintenue à 100 000 €.
- Provision pour Congés Payés (CP) : La provision pour CP a été calculée à partir du nombre de jours acquis de septembre à décembre (17,17 jours) en ne prenant que le nombre de jours estimé non utilisés à fin décembre (8 jours). Sur ces 8 jours ont été appliqués des coûts moyens journaliers par catégorie de personnels au prorata du nombre d'ETP par catégorie. Ce calcul a amené à une reprise de la provision d'un montant de 1 445 274 € par rapport au 31/12/19.
- Provision pour Heures Complémentaires (HC) La provision pour HC a été calculée en appliquant, sur le nombre d'heures saisies dans le logiciel d'heures complémentaires SOSIE et non payées au 31/12/2020, un coût moyen journalier. La provision diminue d'un montant de 6 861 € par rapport au 31/12/19.

- Provision pour Comptes Epargne Temps (CET)

Les nombres de jours monétisables et de jours dédiés RAFF de l'année 2020 sont évalués d'après moyenne des taux d'évolution observés entre les exercices depuis l'exercice 2014 et non en référence à la seule campagne CET impactée par des dispositions temporaires liées à l'épidémie de la Covid-19 (arrêté du 11 mai 2020) l'augmentation du seuil de dépôt (20 jours au lieu de 10) et l'augmentation du plafond global de jours pouvant être maintenus sur un CET (70 jours au lieu de 60 jours). La provision diminue de 66 682 € par rapport à 2019.

- Provision pour risque du projet DIME

Suite à l'admission en non-valeur effectuée au titre du partenaire Warsaw University Krakowskie pour 2 322,77€ et suite à l'ajustement de la créance du partenaire CNRS (montant initial de 91 676,96€ ramené à 90 000€), la provision avait été reprise partiellement et ramenée à hauteur de 145 485,49€.

(Initialement la situation du contrat DIME faisait apparaître un solde de 149 485€ à reverser par les partenaires (des ordres de reversement ont été émis à l'encontre des partenaires ayant trop perçu. Une provision de 149 485€ avait été constituée pour couvrir le risque de non recouvrement du contrat à l'encontre de l'Université de Paris XIII & du CNRS.). Suite aux versements effectués, il a été procédé en 2020 à une reprise partielle de provision pour un 100 801,49 €.

- Provision pour risque Mme D

Madame D., personnel de l'université exerçant à l'IGBMC, a sollicité devant le TA de Strasbourg la somme de 50 000 € au titre du préjudice qu'elle estime avoir subi du fait de la non reconnaissance de sa maladie en maladie professionnelle. Une provision avait été constituée à hauteur de 5 000 €. Par jugements en date du 02/07/2020 et du 24/11/2020 le Tribunal Administratif a rejeté la demande de reconnaissance de maladie professionnelle. Par conséquent, il a été procédé à une reprise totale de la provision de 5 000 €.

- Provision pour risque ESTUDIA

Une convention de partenariat a été signée le 2 avril avec ESTUDIA pour la mise en place d'une licence professionnelle développement WEB, communication et apprentissage à la rentrée universitaire 2019/2020. L'université avait décidé de dénoncer cette convention. Estudia s'estimait lésée dans la mesure où elle a engagé 40 000 € de frais et que cette remise en cause lui fait perdre un potentiel chiffre d'affaire. Les deux parties souhaitaient signer un protocole transactionnel : l'université étant prête à indemniser sur justificatifs de dépenses des frais engagés. Une provision de 40 000€ avait été comptabilisée. Au cours de l'exercice 2020 un protocole a été établi entre les deux parties et l'Université s'est engagée à indemniser la société Campus Privé d'Alsace-Estudia pour les frais qu'elle a engagés pour un montant maximum de 40 000 €. Par conséquent, il a été procédé à une reprise totale de la provision de 40 000 €.

- Provision pour dépréciation de créances

La provision restante couvre le risque portant sur le non recouvrement des diverses créances clients et étudiants. La provision diminue de 43 633 € par rapport au 31/12/19.

Les créances et les dettes

Créances	Montant net 31/12/2020	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant net 31/12/2020	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an			Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an	Échéance à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé :	1 126 472 744	0	1 126 472 744	Dettes financières	1 326 694 356	106 393	117 789 759	1 208 798 204
Créances rattachées à des participations	0	0	0	Emprunts et dettes auprès des établisst. de crédit	1 127 263 864	25 614	0	1 127 238 250
Prêts	216 447	0	216 447	Avances de l'Etat et des collectivités publiques	81 559 954	0	0	81 559 954
Autres	1 126 256 297	0	1 126 256 297	Avances et acomptes	117 870 538	80 779	117 789 759	0
Créances de l'actif circulant :	156 471 579	114 235 669	42 235 910	Dettes d'exploitations	41 654 584	41 654 584	0	0
Créances Clients et Comptes rattachés	24 440 855	24 040 025	400 830	Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	13 558 806	13 558 806	0	0
Personnel et comptes rattachés	13 215	13 215	0	Personnel et compte rattachés	6 111 252	6 111 252	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 002	3 002	0	TVA	51 261	51 261	0	0
TVA	462 884	462 884	0	Groupe associé	0	0	0	0
Etat et autres collectivités	121 969 367	80 307 399	41 661 967	Etat autres impôts et taxes	356 580	356 580	0	0
Débiteurs divers (dont hors bilan Fus)	173 112	0	173 112	Dettes fiscales et sociales	392 820	392 820	0	0
Compte transitoires ou d'attente	9 386 973	9 386 973	0	Autres dettes d'exploitation	484 150	484 150	0	0
Groupes et associés	0	0	0	Compte transitoire ou d'attente	10 890 638	10 890 638	0	0
Autres	149	149	0	Dettes sur immo. et compte rattachés	6 836 071	6 836 071	0	0
Débiteurs divers avances et acomptes versés	22 023	22 023	0	Autres dettes	2 973 006	2 973 006	0	0
Charges constatées d'avance:	152 996	152 996	0	Produits constatés d'avance:	38 232 412	38 232 412	0	0
TOTAL	1 283 097 319	114 388 665	1 168 708 654	TOTAL	1 406 581 352	79 993 389	117 789 759	1 208 798 204

a) Les créances

- Créances de l'actif immobilisé

Les créances de l'actif immobilisé augmentent de 79 k€.

Prêts : concerne le compte 274 et retrace en partie les aides consenties au personnel.

- Créances de l'actif circulant

L'actif circulant est de 156 M€ dont 114 M€ à moins d'un an et 42 M€ à plus d'un an. Il se décompose de la façon suivante :

- ✓ Les créances clients de l'exercice sont de **24,4 M€** dont la quasi-totalité est à moins d'un an soit une baisse de 0,5 M€ par rapport à 2019.
24 M€ à moins d'un an (comptes 411 et 418)
Créances contentieuses nettes pour 401K€ sont à plus d'un an.

Les créances de l'Etat et des autres collectivités atteignent un montant de 122 M€ contre 94 M€ en 2019. On peut signaler :

- Les subventions d'investissement enregistrées au compte 4411 augmentent de 9,7 M€ pour se monter à **37,2 M€** et celles de fonctionnement enregistrées au compte 4417 augmentent de 7 M€ et se montent à **32,7 M€**.
- Les produits à recevoir (comptes 4487) sont **de 41,6 M€** (investissement et fonctionnement). Ils sont essentiellement composés des intérêts IDEX pour 6,4 M€ et des intérêts de la dotation campus pour 3,8 M€. Des produits à recevoir pour 1,9 dont 0,9 M€ pour les heures défiscalisées et des subventions à recevoir pour 29,4 M€ liées à un grand nombre de clients (ANR, Région, DRAC, etc...)
- Les comptes transitoires qui passent à 9,4 M€ en 2020, par rapport à 4,3 M€ en 2019, concernent les droits d'inscription spécifiques différés car les étudiants ont bénéficié d'un échancier de règlement
- Les charges constatées d'avances
Les charges constatées d'avances passent de 128 k€ en 2019 à 153k€ en 2020.

b) Les dettes

- Dettes financières
- ✓ Les avances de l'État et des collectivités comportent principalement la dotation en capital non consommable de l'IDEX et du Plan Campus pour respectivement 750 M€ et 375 M€, ainsi que 33,1 M€ d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (1 M€ en 2017 + 17,2 M€ en 2018 + 9 M€ en 2019 + 5,9 M€ en 2020) et 48,5 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement (3,6 M€ en 2017 + 15,5 M€ en 2018 + 21,4 M€ en 2019 + 8 M€ en 2020)
- ✓ Après neutralisation de l'émargement les avances et acomptes augmentent de 24 M€ par rapport à 2019 pour un total au 31/12/2020 de 117,8 M€ qui se déclinent ainsi :
 - Avances contrats de recherche : 72,8 M€
 - Avances IDEX : 24,4 M€
 - Avances sur subventions sur immobilisations : 4,7 M€
 - Avances plan Campus : 15,6 M€
 - Avances autres contrats de recherche : 0,3 M

- Dettes d'exploitation

- ✓ Les dettes fournisseurs (hors immobilisation) baissent de 1,2 M€ pour passer à 13,6 M€ fin 2020.

- ✓ Les dettes de personnels comportent les charges à payer pour 6,1 M€.

- ✓ Le compte transitoire est de 10,9 M€ à fin 2020 (+ 1,5 M€ par rapport à 2019) et se compose notamment des recettes de l'Opération Campus et des contrats de recherche non émargés.

- Dettes sur immobilisations

Les dettes sur immobilisations sont de 6,8 M€ fin 2020. Les factures non parvenues sur des travaux en-cours représentent 5,5 M€ et concernent notamment les projets Patio, Manufacture, Descartes et Lebel.

- Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances représentent 38 M€ et se composent de la façon suivante :

Fondation :	11,7 M€
GIE CERBM :	3,6 M€
Droits spécifiques	10,3 M€
Convention ARS	2,5 M€
Convention CIRFC	2,0 M€
Convention CFAU apprentissage	1,8 M€
Convention Formation SFC	0,8 M€
Convention Autres universités	0,7 M€
Convention avec la FUDS	0,5 M€
Contrats jeunes chercheurs	0,2 M€
Convention Erasmus	0,1 M€
Autres	3,8 M€

La trésorerie

La situation de la trésorerie à la clôture de l'exercice 2020 se présente comme suit :

En €	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilière de placement	13 142 229	13 344 027
Dépréciation	-60 623	-87 899
Valeurs nettes des valeurs mobilières	13 081 606	13 256 128
Banque	163 656 223	153 840 376
Disponibilités	6 375	6 315
Opérations de régie	12 629	8 131
Total	176 756 834	167 110 950

L'entité la plus contributive est l'Université de Strasbourg avec 157 M€ sur un compte au trésor.

La trésorerie du groupe augmente de 9,6 M€ par rapport à 2019.

Opérations d'inventaire

OPERATIONS D'INVENTAIRE

Exercice 2020 Exercice 2019

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant K€	Montant K€
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 077	8 216
Dettes fiscales et sociales	79	63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 511	7 889
Dettes personnel	6 174	6 207
Autres dettes (yc conventions suivies en ressources affectées)	0	0
TOTAL	19 841	22 375

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant K€	Montant K€
Créances clients et comptes rattachés	12 316	14 044
Organismes sociaux	0	564
Etat	41 612	33 548
Autres (yc conventions suivies en ressources affectées)	16	81
TOTAL	53 945	48 237

Montant des charges constatées d'avances	Montant K€	Montant K€
Charges d'exploitation	1 153	1 128
TOTAL	1 153	1 128

Montant des produits constatés d'avances	Montant K€	Montant K€
Produits d'exploitation	1 033	0
Produits des droits d'inscriptions	13 547	16 483
Produits des subventions d'exploitation	6 801	0
Produits des subventions d'investissements	17 324	16 532
TOTAL	38 705	33 015

Tableau de variation des capitaux propres (en euros)

en €	Dotation	Primes	Réserves consolidés	Autres	Capitaux propres part du groupe
Situation au 31/12/2014	575 240 563	0	38 725 218	0	613 965 781
Variation des financements	-1 085 477				-1 085 477
Correction à l'ouverture de l'université			-1 363 224		-1 363 224
Recapitalisation de la SATT	211 041		-1 184 184		-973 143
Autres variations			695 347		695 347
Résultat net part du groupe			9 264 083		9 264 083
Situation au 31/12/2015	574 366 127	0	46 137 240	0	620 503 367
Variation des financements	12 677 362				12 677 362
Correction à l'ouverture de l'université			3 103 208		3 103 208
Recapitalisation de la SATT					0
Autres variations			-1 577 074		-1 577 074
Résultat net part du groupe			8 375 003		8 375 003
Situation au 31/12/2016	587 043 489	0	56 038 377	0	643 081 866
Variation des financements	-17 976 022				-17 976 022
Correction à l'ouverture de l'université					0
Recapitalisation de la SATT					0
Autres variations			150 415		150 415
Résultat net part du groupe			4 578 816		4 578 816
Situation au 31/12/2017	569 067 467	0	60 767 608	0	629 835 075
Variation des financements	11 990 054				11 990 054
Intégration Aduéis dans les comptes sociaux UDS			1 172 600		1 172 600
Correction écritures années antérieures comptes UDS			-2 151 892		-2 151 892
Autres variations			-1 730 663		-1 730 663
Résultat net part du groupe			2 497 296		2 497 296
Situation au 31/12/2018	581 057 522	0	60 554 949	0	641 612 471
Variation des financements	3 016 751				3 016 751
Correction écritures années antérieures Comptes UDS			10 138 149		10 138 149
Changement de méthode DI et CVEC Comptes UDS			5 098 692		5 098 692
Autres variations			-2 087 454		-2 087 454
Résultat net part du groupe			4 352 274		4 352 274
Situation au 31/12/2019	584 074 273	0	78 056 610	0	662 130 883
Variation des financements	79 553 090				79 553 090
Correction écritures années antérieures Comptes UDS			282 691		282 691
Autres variations			2 170 001		2 170 001
Résultat net part du groupe			13 524 766		13 524 766
Situation au 31/12/2020	663 627 363	0	94 034 069	0	757 661 431

Tableau de variation des intérêts minoritaires (en euros)

en €	Dotations	Primes	Réserves consolidés	Autres	Total des intérêts minoritaires
Situation au 31/12/2014	4 980 055	0	1 008 630	0	5 988 685
Autres variations	143 543		-143 543		0
Résultat de l'exercice			208 160		208 160
Situation au 31/12/2015	5 123 598	0	1 073 247	0	6 196 845
Autres variations	149 090		-149 086		4
Résultat de l'exercice			182 258		182 258
Situation au 31/12/2016	5 272 688	0	1 106 419	0	6 379 107
Autres variations	411 811		-99 549		312 262
Résultat de l'exercice			110 290		110 290
Situation au 31/12/2017	5 535 409	0	1 083 988	0	6 619 397
Autres variations	133 207		-110 290		22 917
Résultat de l'exercice			-326 650		-326 650
Situation au 31/12/2018	5 668 616	0	647 048	0	6 315 664
Autres variations	108 312		-108 313		0
Résultat de l'exercice			938 136		938 136
Situation au 31/12/2019	5 776 928	0	1 476 872	0	7 253 801
Autres variations	288 264		58 806		347 070
Résultat de l'exercice			773 140		773 140
Situation au 31/12/2020	6 065 192	0	2 308 818	0	8 374 011

IX. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation

Produits d'exploitations en K€	2020	2019	Variation
Droits Universitaires	41 471	26 555	14 916
Prestations de recherche	1 689	2 201	-512
Prestations et travaux informatiques	34	21	13
Prestations de formation continue	7 298	8 650	-1 352
Autres prestations	8 189	9 513	-1 324
Production vendue	58 682	46 940	11 742
Production stockée et immobilisée	170	-5	175
Reprises sur provisions	2 514	1 991	523
Etat	384 016	373 568	10 449
Collectivités	14 177	14 257	-80
Taxe d'apprentissage	957	1 153	-196
Autres	11 483	12 989	-1 506
Subventions d'exploitation	410 633	401 966	8 667
Autres produits	19 034	24 248	-5 214
Total produits d'exploitation	491 032	475 140	15 892

La production vendue augmente du fait des droits d'inscription nationaux considérés comme redevances et titrés pour le montant total sur l'exercice (15 M€)

Les subventions d'exploitation augmentent de 8,7 M€.

Charges d'exploitation en K€	2 020	2 019	Variation
Achats de marchandises et MP	39	19	20
Entretiens et réparations	8 897	7 962	935
Charges locatives	2 997	3 489	-492
Déplacements, missions et receptions	3 508	10 196	-6 688
Frais postaux et télécommunication	949	1 086	-138
Achats d'approvisionnements non stockés	19 428	19 233	195
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 261	2 271	-1 009
Publicité...	2 616	2 938	-322
Autes	14 468	16 859	-2 392
Autres achats et charges externes	54 124	64 035	-9 910
Impôts et taxes	6 068	6 160	-93
Salaires	225 911	222 786	3 125
Charges Sociales	145 621	144 143	1 478
Salaires et charges sociales	371 532	366 929	4 603
Dotations aux amortissements sur immobilisation	8 907	8 895	12
Dotations aux provisions pour risques et charges	253	578	-325
Autres charges d'exploitations	34 527	22 099	12 428
Total Charges d'exploitation	475 450	468 714	6 736

La masse salariale représente environ 78 % des dépenses du groupe.

Résultat financier

Produits et charges financières en K€	2 020	2 019	Variation
Revenus de valeurs mobilières	108	169	-61
Gain de change	64	6	58
Produits nets de cession de VMP	196	184	11
Autres	78	282	-204
Produits financiers	446	642	-195
Charges Financières	1 000	791	209
Résultat financier	-554	-149	-404

Résultat Exceptionnel

La nouvelle instruction comptable commune M9 ne comporte plus de charges et produits exceptionnels.

X. EFFECTIFS PERSONNELS

Type de population	Unistra	Fondation Université de Strasbourg	GIE CERBM	SATT	TOTAL 31/12/2020
Enseignants	3 093				3 093
Non enseignants	2 664	7	289	35	2 706
TOTAL	5 757	7	289	35	5 799

XI. INFORMATIONS SUR LES LITIGES ET CONTENTIEUX

L'université est engagée dans différents litiges et contentieux de nature commerciale, fiscale et sociale. Dès lors que l'établissement considère avoir à supporter une sortie de ressources, une provision est constituée. (Cf. tableau détaillé des provisions § V. 4).

Le principal litige au contentieux pour lequel l'université quoique défendeur considère le risque faible, était un contentieux de nature fiscale portant sur la taxe sur les Installations Nucléaires de Base (INB). L'université avait reçu plusieurs avis de paiement de la taxe principale et de la taxe additionnelle sur les INB sur la période 2000 à 2012 qu'elle contestait.

Un amendement a été adopté dans la loi de finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 en vue d'accorder l'exonération de ces taxes.

Article 248

I. - A compter de l'entrée en vigueur des II et V de l'article 43 de la loi de finances pour 2000 (n° 99-1172 du 30 décembre 1999), les établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel sont exonérés de la taxe annuelle et des taxes additionnelles dites de recherche et d'accompagnement prévues aux mêmes II et V.//

II. - A compter de l'entrée en vigueur de l'article 96 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont exonérés de la contribution annuelle au profit de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire due par les exploitants des installations nucléaires de base.

III. - Les I et II entrent en vigueur le 1er janvier 2021.

L'université est engagée dans différents litiges et contentieux de nature commerciale, fiscale et sociale. Dès lors que l'établissement considère avoir à supporter une sortie de ressources, une provision est constituée. (Cf. tableau détaillé des provisions § VI. 3).

Le principal litige au contentieux pour lequel l'université quoique défendeur considère le risque faible, est un contentieux de nature fiscale portant sur la Taxe sur les Installations Nucléaires de BASE (INB). L'université a reçu plusieurs avis de paiement de taxe sur les INB sur la période 2000 à 2012 qu'elle conteste. Elle a engagé une demande de remise gracieuse pour la totalité des sommes notifiées qui n'a pas été accepté par l'Agence de Sûreté Nucléaire. Un recours devant le Tribunal administratif a été déposé en octobre 2016.

XII. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Il n'y a eu aucun élément post-clôture à l'exercice 2020.

Les comptes consolidés ont été clôturés suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui a impacté l'activité de mars à juin 2020.

Ils ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

XIII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant.